

REPUBLIQUE FRANCAISE

Meurthe-et-Moselle

Arrondissement de
Lunéville

Pôle d'Equilibre
Territorial et Rural
Pays du Lunevillois

Nombre de membres dont le
conseil doit être composé :29

Nombre de conseillers en
exercice :40

DELIBERATION

COMITE DE POLE

L'an deux mille vingt-deux, le six juillet à vingt heures, les Membres du Comité de pôle, se sont réunis dans le lieu habituel sur la convocation de M. le Président, adressée le 28/06/2022 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présidence : Philippe DANIEL, président.

Etaient présents :

Jean-Claude BAZIN, Philippe ARNOULD, Jocelyne CAREL, Philippe COLIN, Pierre-Jean COURBEY, Philippe DANIEL, Rose-Marie FALQUE, Dominique FOINANT, Jean-Paul FRANCOIS, Dominique GEORGE, Christian GEX, Laurie JOCHAUD DU PLESSIX, Linda KWIECIEN, Jacques LAVOIL, Geoffrey MERESSE-VOLLEAUX, Bruno MINUTIELLO, Christophe SONREL, Sabrina VAUDEVILLE, Rémi VUILLAUME, René WAGNER

Mandat de procuration : Matthieu SIGIEL par Laurie JOCHAUD DU PLESSIX, Olivier MARTET par Christophe SONREL, Bernard MULLER par Philippe ARNOULD, Catherine PAILLARD par Geoffrey MERESSE-VOLLEAUX, Gérard RITZ par Jean-Paul FRANCOIS

Absents : Fabrice BOYER, Murielle GRIFFOUL remplacée par Sabrina VAUDEVILLE, Maurice HERIAT, Jonathan KURKIENCY remplacé par Rémi VUILLAUME, Jacques LAMBLIN, Thierry MERCIER

Secrétaire de séance : Madame Linda KWIECIEN

Membres présents.....20
Absents ayant donné mandat de procuration.....5
Absents.....6
Votants.....25

Délibération 2022 0044

Mobilité :

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
20	25	25	0	0	0

MOBILITE : SERVICE D'AUTOPARTAGE TARIFICATION DU SERVICE

Vu la délibération n°2020-022 du 19/02/2020 prise par le comité de pôle du PETR du Pays du Lunévillois qui fixe les tarifs d'autopartage pour les véhicules électriques,

Vu le bilan du fonctionnement après une année pleine (2021) du service et une meilleure appréhension des coûts d'utilisations,

Le président propose, en accord avec les élus de la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat de revoir les tarifs du service d'autopartage.

Cette révision se fait selon plusieurs critères :

- Tenir compte des expériences d'autres territoires
- Permettre à la population d'avoir accès à un service de mobilité facile et économique
- Favoriser les petits parcours du quotidien
- Augmenter sensiblement les recettes du service

Ainsi, il est rappelé les principes :

Accès au service : 7 jours sur 7 20h/24 (aucune réservation ne peut s'effectuer entre minuit et 4 heures du matin)

Modalités de réservation : avec ou sans abonnement
à l'heure
maxi 24h consécutives

Abonnement individuel 5€ /mois
Abonnement multi-usagers 10€/mois
Communes CCTLB 20€/mois 20h inclus puis tarif abonné

Non abonné : tarification à l'heure et au kilomètre (0,10 €/km)

Abonné : tarification à l'heure et au kilomètre (0,05€/km)

Proposition grille tarifaire 2022 (Assurance, kilométrage et énergie de départ inclus)	
Durée réservation	Tarif usagers
1h	3,0 €
2h	4,0 €
3h	5,0 €
4h	7,0 €
5h	9,0 €
6h	11,0 €
7h	15,0 €
8h	18,0 €
9h	21,0 €
10h	25,0 €
11h	29,0 €
12h	33,0 €
heure supplémentaire (dans la limite de 24h consécutives)	+ 5€

Sur proposition de Monsieur le Président et vu son rapport, et après avis du Bureau du Pôle le comité du Pôle, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DE FIXER à partir du 1^{er} août 2022** les tarifs de la solution d'autopartage de véhicules électriques,
- **AUTORISE** le Président à engager les démarches nécessaires pour la mise en application de ces tarifs avec les prestataires des réseaux,
- **AUTORISE** le Président à actualiser les tarifs en fonction de la tarification des contrats prestataires,
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe transport mobilité 2022 et suivants.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Pour extrait conforme,
Affiché le 11 juillet 2022
Philippe DANIEL,
président.

